Présentation d'un mémoire de Master 1 ou 2

Tout mémoire comprend :

- une page de titre, sur laquelle apparaît le nom de l'étudiant, le titre du mémoire, l'année universitaire et le diplôme préparé, le nom du directeur et de l'Université.
- un sommaire indiquant clairement les différentes parties du plan du mémoire
- une introduction
- un certain nombre de parties ou chapitres, eux-mêmes divisés en sous-parties
- une conclusion
- une bibliographie
- une table des matières

La taille du mémoire est d'environ 45 pages pour un TER de Master I, 100 pages pour un Mémoire de Master 2. À ces pages de texte peuvent s'ajouter, dans le corps du mémoire, en annexe, ou en regard du texte, des illustrations.

Chaque page comprend environ 2000 signes, espaces compris. La typographie utilisée doit être lisible (taille recommandée : 12), la présentation aérée (interligne 1,5). Les marges doivent laisser suffisamment d'espace pour la reliure (à gauche) et les corrections (à droite) : un minimum de 3 cm de chaque côté est fortement recommandé. Toutes les pages, sauf la page de titre, sont numérotées. À l'exception des titres, des illustrations et des citations, qui peuvent être centrés, tout paragraphe de texte est « justifié » (alignement du texte à droite et à gauche).

Le plan apparaît dans la table des matières et est affiché clairement dans le corps du mémoire par l'intermédiaire de la numérotation, de la casse et des tailles de typographie (titres en gras et/ou en majuscules, tailles de typo différentes selon l'ordre des titres). Attention néanmoins à conserver de préférence une seule typographie tout au long du mémoire, et à rester cohérent dans les normes de présentation (si le titre du premier chapitre est en majuscules avec une taille de typo 16, alors tous les titres de chapitres doivent adopter le même style). On peut définir à l'avance des « styles » de titre dans le logiciel de traitement de texte pour éviter toute erreur.

Les citations sont toujours entre guillemets. Elles obéissent à des règles précises de présentation et d'insertion dans le texte. Une citation longue (plus de quatre lignes) doit être détachée du texte du mémoire :

Jean Tulard résume cette période en quelques phrases :

Les Pieds Nickelés commencent par rouler les principautés balkaniques, leur livrant des chevaux de bois et des fusils pour enfants. Quand le conflit éclate avec l'Allemagne, le ton change, surtout à partir du moment où Forton doit servir sur le front des Dardanelles tout en continuant à dessiner ses planches. Plus de non-conformisme. Forton doit épouser la propagande du temps. Les Pieds Nickelés font preuve d'héroïsme en capturant le Kronprinz [...].

Les règles d'insertion des citations :

- Guillemets « ... » et crochets [...] quand une partie de la citation est coupée. Les guillemets sont strictement réservées aux citations.
- Modification des segments de la citation indiquée par des crochets : K répond : « on m'en a avisé » => K répond qu' « on [1]'en a avisé ».

Jean Tulard, Les Pieds Nickelés de Forton, Paris, éditions Armand Colin, collection « Une œuvre, une histoire », 2008, p. 47-48.

- Autonomie de la citation : elle doit avoir du sens sans qu'on ait besoin de se reporter au texte.
 ex : « Provisoirement, il était encore libre, il pouvait encore avancer et s'échapper [...]. Cela signifierait qu'il n'avait pas compris [...]. Tandis que, s'il se retournait, c'était fini, il était pris, il avouait [...] qu'il était bien celui qu'on appelait et qu'il était prêt à obéjr »
- Insertion de la citation dans le texte du commentaire : la citation doit s'intégrer dans la phrase sans modifier la syntaxe d'ensemble ni la rendre incorrecte.

Trois options:

- conserver la citation telle quelle, notamment quand vous voulez citez une phrase entière. Dans ce cas, on introduit l'exemple et on met : «...
 - Ex : K est figuré en proie au doute, à la fois sur l'issue de son procès et sur les démarches à entreprendre : « Je vais encore chercher de l'aide, dit K en relevant la tête pour voir ce que l'ecclésiastique en pensait ».
- 2. Modifier la citation de façon à pouvoir l'intégrer dans votre phrase ex : K est figuré en proie au doute, à la fois sur l'issue de son procès et sur les démarches à entreprendre. Il affirme qu'il « [va] encore chercher de l'aide [...] en relevant la tête pour voir ce que l'ecclésiastique en pensait ».
- 3. Il est également possible (à condition de ne pas en abuser) d'indiquer la citation entre parenthèses ou entre tirets. C'est notamment recommandé si on cite une seule expression, ou si on fait une phrase assez longue confrontant deux exemples.

Chaque citation, même d'un seul mot, appelle une note précisant la référence complète, y compris le numéro de page. Cela vaut pour les citations du corpus comme pour les citations critiques et théoriques.

La référence complète d'un livre : NOM, prénom, Titre en italique, Lieu d'édition, Maison d'édition, « Collection », Date de l'édition consultée (date de la première édition).

Pour un article dans un ouvrage collectif: NOM, prénom, « titre de l'article », dans NOM, prénom du directeur du volume (dir.), Titre en italique, Lieu d'édition, Maison d'édition, « Collection », Date de l'édition consultée (date de la première édition), numéros de page.

Pour une référence internet : URL complet et en principe date de consultation.

Lorsqu'on cite plusieurs fois un auteur en note, on peut éviter de redonner la référence complète. On note alors : RICŒUR, Paul, op. cit., p. 12. S'il s'agit d'un article déjà cité, on indique de la même manière : RICŒUR, Paul, art. cit., p. 12. Si deux notes qui se suivent font référence au même ouvrage ou au même article, on indique simplement Ibid., suivi du numéro de page (on s'en dispense si c'est le même numéro de page).

Quand plusieurs œuvres d'un même auteur ont déjà été citées, on rappelle le titre ou on indique entre parenthèses la date de publication de l'œuvre dont est extraite la citation. On note donc : RICŒUR, Paul, La Mémoire, l'histoire, l'oubli, op. cit., p. 12. Ou bien : RICŒUR, Paul, op. cit. (2003), p. 12. Enfin quand une œuvre est très fréquemment citée (cela peut-être le cas d'une œuvre du corpus par exemple), on peut utiliser des abréviations. Ex : Claude Simon, RF (pour La Route des Flandres). Dans ce cas, on insère entre le sommaire et l'introduction une liste des abréviations utilisées dans le mémoire, avec les références complètes des œuvres.

Les notes du mémoire, quelle que soit leur fonction, sont toujours en bas de page (plutôt qu'en fin de chapitre ou de mémoire). La typographie utilisée pour les notes est généralement la même que celle du corps du mémoire. La taille des caractères est en revanche plus petite (généralement 10). Le texte est justifié.

Enfin toutes les règles basiques du traitement de texte doivent être respectées dans le cadre du mémoire, notamment les normes concernant les espaces et la ponctuation (un espace après une virgule ou un point, jamais avant ; un espace avant et après un point virgule ou deux points, etc.).